

BOURSES Jean WALTER-ZELLIDJA

attribuées par l'ACADÉMIE FRANÇAISE

Note destinée aux étudiants des universités et grandes écoles françaises sélectionnées pour participer au concours 2022.

Jean WALTER, architecte a fait donation à l'Académie française de capitaux permettant l'attribution de bourses de voyage et d'études.

Pendant une trentaine d'années, ces bourses ont été attribuées à des élèves du secondaire sous le vocable « bourses ZELLIDJA ».

Depuis 1976, elles sont attribuées à des élèves des grandes écoles ou des étudiants des universités, qui, au-delà de leurs études supérieures, désirent se donner un complément de formation ou entreprendre des recherches personnelles à l'étranger grâce à un séjour d'environ une année. **L'âge limite pour faire acte de candidature est fixé à 30 ans l'année de dépôt du dossier.**

L'Académie française, chargée de la gestion de ce programme, adresse, dès le mois de novembre de chaque année, deux dossiers de candidature aux établissements qu'elle a sélectionnés.

Une fois complété, le dossier est à retourner **par l'établissement d'origine AVANT LE 15 février 2022 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :**

**ACADÉMIE FRANÇAISE
Madame Catherine Mariuzzo
23, quai de Conti
CS 90618 - 75270 PARIS cedex 06**

pour toute information complémentaire : 01 44 41 87 63 ou
catherine.mariuzzo@academie-francaise.fr

Une commission composée d'universitaires, sous la présidence du Secrétaire perpétuel de l'Académie française, procédera à l'examen des dossiers dans le courant du mois de mai.

Seules les candidatures pour les séjours postérieurs à la date de décision de l'Académie française, intervenant généralement avant le 31 mai, seront prises en compte.

L'Académie française avise directement **par courrier** les candidats du résultat de leur demande. Il ne sera pas fourni aux candidats, dont la demande n'aura pu être retenue, de compte rendu des délibérations de la commission.

L'inscription au concours dans les conditions exigées par le fondateur ne confère aucun droit.